



FSU

Villeneuve d'Ascq, le 10 septembre 2008

Syndicat National de l'Éducation Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE

Marc BOULOGNE, Secrétaire Académique

135 Route de Boussois

59600 ASSEVENT Tel : 06.85.20.34.90.

Email : s3-lille@snepfsu.net

A Monsieur A. KAKOUSKY
Secrétaire général adjoint, DRH

A Monsieur MICHAU
Chef de la DPE

OBJET : contribution SNEP suite GT TZR du 07 juin 2008

Messieurs

Suite à nos multiples interventions sur la situation des TZR, vous avez accepté d'envisager dans un cadre paritaire de possibles améliorations de barèmes pour nos collègues, ce dont nous vous remercions. Nous regrettons cependant que cela intervienne trop tard pour être effectif dès le mouvement intra 2008 alors que les attentes de nos collègues dans ce domaine sont particulièrement fortes.

Dans le même ordre d'idée, nous pouvons aussi revenir sur le passage en force sur la fusion des zones de Lille et Roubaix-Tourcoing. Cette politique est inacceptable, la pénurie de moyens ne peut en aucun cas cautionner de telles orientations. Il nous paraît donc essentiel de rétablir la confiance des collègues vis-à-vis de l'administration par des mesures significatives à l'égard des TZR.

Concernant la situation générale du remplacement dans l'académie, nous persistons à demander un groupe de travail sur le calibrage des ZR : les documents du mouvement intra 2008 montrent que des ZR ont été bloquées par manque d'entrants au mouvement inter, mais des problèmes récurrents vont persister (ZR de Sambre-Avesnois).

Pour revenir au groupe de travail du 7 juin dernier, des propositions nous ont été faites qui nous amènent à faire les constats et demandes qui suivent :

Nous sommes attachés à l'existence d'un corps de titulaires pour effectuer les missions de remplacements. Les TR, puis les TZR, ont vu pris en compte la spécificité et la pénibilité de leurs missions jusqu'en 2004 par l'obtention d'une bonification de vingt points par an, ce qui pouvait aussi inciter des collègues à faire le choix de devenir TZR. En 2004, le ministère a décidé d'arrêter ce système, mais la déconcentration a laissé la possibilité aux académies de bonifier ou non ces années pour le seul mouvement intra.

D'après notre recensement, la majorité des rectorats a maintenu ou restauré un système de bonification, avec des nuances. Seuls les TZR du ressort des rectorats de Lille, Toulouse, Clermont, Nancy-Metz, Poitiers, Rouen, Limoges, du rectorat de la Guadeloupe et du vice-rectorat de Mayotte ne bénéficient plus du système spécifique de bonification de points accordé, sous des formes diverses, par les 20 autres académies du pays.

Neuf rectorats, dont celui de LILLE, ont décidé de supprimer entièrement le système de bonification, en appliquant la règle sans discussion : des collègues ont ainsi perdu leurs points de manière rétroactive pour le mouvement 2008. Nous trouvons cela d'autant plus difficile à justifier et à accepter que, beaucoup d'entre eux n'ont pas choisi de devenir TZR et que leurs conditions d'exercice se sont particulièrement dégradées ces dernières années (fusion des zones de Douai et Valenciennes, fusion à venir des zones de Lille et Roubaix Tourcoing, affectation régulière dans les zones limitrophes, sur plusieurs établissements parfois très éloignés, affectation hors discipline, proratisation des ISSR, ...).

En ce qui concerne le mouvement intra 2008, les TZR EPS sont très nombreux à participer (81 soit 35 % des participants volontaires), avec pour les plus anciens un véritable bond en arrière, puisque c'est la première année qu'aucune bonification ne leur est attribuée. Ils sont 12 TZR EPS à perdre des points, le manque à gagner s'échelonnant de 20 à 80 points (voir tableau ci-joint).

Nous persistons à réclamer le retour des bonifications, maigre compensation au regard de la pénibilité croissante de leur tâche : la participation de 42% des TZR EPS de l'académie à ce mouvement intra n'est-elle pas la confirmation d'une volonté d'échapper à cette condition ?

Lors du GT TZR, vous avez évoqué pour les TZR le projet de 2 bonifications : une bonification d'entrée de 80 points concernant la stabilisation sur établissement « non attractif » (liste d'établissements dans la zone Sambre Avesnois, liste susceptible d'évolution) et permettant aux TZR d'obtenir au bout de 5 ans 100 pts utilisables à l'inter, la deuxième de 20 points / an bloqué à 100 points obtenue sous condition de saisie d'au moins 75% de vœux précis d'établissements.

Pour la première, le constat est ancien, les dispositifs se suivent pour tenter d'y remédier, PEP, APV,... Tous ont en commun d'avoir rapidement échoué puisque les collègues ne demandent pas davantage ces postes ou qu'ils n'attendent pas de pouvoir bénéficier des points pour demander une mutation.

Nous souhaiterions donc qu'au préalable une réflexion ait lieu sur la non-attractivité de ces postes et ne pas se contenter de tenter d'y attirer des personnels par des bonifications de sortie.

Il nous semble également nécessaire de revenir sur cette notion de non attractivité : vous avez retenu le critère de l'occurrence inférieure à 8 vœux d'établissements précis toutes disciplines confondues.

Il nous apparaît que ce n'est ni suffisant, ni révélateur : en effet, lorsque les participants saisissent le vœu commune *, l'établissement « non attractif » est inclus dans ce type de vœu. La « non attractivité » pourrait plutôt être prise en considération à partir du nombre d'extensions et l'affectation en conséquence et du nombre de postes vacants à l'issue du mouvement intra.

Par ailleurs, comme il a été dit lors du GT, il est difficile de comprendre l'intérêt d'une bonification de sortie quand on constate lors du mouvement inter la difficulté pour les participants d'obtenir ou de rester dans l'académie, en EPS, Lille n'est en effet pas obtenue en extension (barres d'entrée 71.1) : pour espérer rendre attractifs les postes, il faudrait que les bonifications de sortie soient surtout valables à l'intra.

En ce qui concerne la discipline EPS, lors du mouvement intra 2006 : 5 participants ont été traité en extension (tous affectés comme TZR Sambre Avesnois) et 8 postes SPEA vacants.

Lors du mouvement intra 2007 un seul participant a été traité en extension (arrivée au collège Ronsard HAUTMONT) et 7 postes SPEA vacants.

La non attractivité en EPS se caractérise plutôt à la rentrée 2007, par la présence de seulement 2 TZR EPS dans la ZR Sambre Avesnois, 9 TZR sortants ayant eu satisfaction au mouvement intra 2007.

Pour le mouvement 2008, 7 participants sont traités en extension (2 comme TZR Sambre Avesnois, 2 arrivent en établissements dans le Pas de Calais et 3 en établissements dans le Nord (zone Sambre) et 2 postes SPEA vacant.

En ce qui concerne le principe de stabilisation des TZR, lors du mouvement intra 2006, sur un total de 72 TZR EPS participants, 15 ont été stabilisés en établissement, 10 ont changé de ZR volontairement; en 2007 sur 104 TZR participants, le chiffre s'élève à 42 stabilisés et 9 qui ont changé volontairement de ZR. Cette augmentation significative s'explique par la dernière année d'utilisation des bonifications TZR et montre que l'octroi de bonifications aide à la stabilisation. De plus, nous sommes passés de 223 à 182 TZR EPS en 3 ans.

Pour la deuxième bonification, elle nous apparaît trop compliquée à mettre en œuvre avec le quota de 75%, l'impossibilité de cumul avec les bonifications familiales et trop aléatoire dans le suivi des saisies d'une année sur l'autre.

Du point de vue des collègues participant au mouvement, ce dispositif est aussi incompréhensible sur le fond que sur la forme : si la stabilisation est votre souci essentiel, pourquoi différencier les vœux portant sur les établissements précis des vœux communes ? Pourquoi bonifier les collègues qui feront des vœux précis au détriment de ceux ayant une situation familiale, alors que nous savons que ce sont ces derniers qui ont le plus de difficultés à être mobiles ?

Sur la forme, un TZR effectuant 1 vœu établissement, 2 vœux inopérants (exemple : SEGPA, lycée agricole) et 1 vœu large aurait droit à des points, alors qu'un autre TZR formulant 4 vœux communes ne comprenant qu'un établissement n'aurait droit à rien. La volonté d'un système aussi complexe est-elle de rendre le barème tellement incompréhensible et injuste qu'il en sera rejeté par les collègues ?

Au regard de tous ces éléments, nous sommes favorables à une bonification de 20 points/an (ancienneté non bloquée) sur tous types de vœux, avec un bonus après 4 ans d'ancienneté afin de l'aligner sur l'ancienneté de poste.

Nous restons à votre disposition pour de prochaines réunions.

En attendant, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux.

Marc Boulogne
Secrétaire académique SNEP/FSU

TZR EPS 2007	Zone	Nombre de TZR	TZR participant intra 2007	%	TZR bénéficiant de bonifications 2004	Résultats TZR Intra 2007	
						mutés	Non mutés
59	Cambrai	8	5	62.5%	1	3 OUI : 0*	1 NON : 0 1 NON : 60
59	Dunkerque	13	6	46.2%	1	2 OUI : 0	3 NON : 0 1 NON : 20
59	Lille	37	15	40.5%	5	4 OUI : 0 dont 2 SPEA 1 OUI : 20 1 OUI : 40 1 OUI : 60 1 OUI : 140 1 OUI : 240	6 NON : 0
59	Roubaix	14	9	64.3%	4	3 OUI : 0 dont 2 SPEA 2 OUI : 60	3 NON : 0 1 NON : 40
59	Flandres	8	3	37.5%	0	1 OUI : 0 dont 1 ZR	3 NON : 0
59	Sambre	11	9	81.8%	0	9 OUI : 0 dont : 1 SPEA et 3 ZR	-
59	Douai	37	11	29.7%	3	4 OUI : 0 1 OUI : 20 1 OUI : 40	5 NON : 0 2 NON : 60
62	Arras	13	4	30.8%	0	1 OUI : 0	3 NON : 0
62	Boulogne	7	4	57.1%	1	2 OUI : 0 dont 1 ZR	1 NON : 0 1 NON : 20
62	Calais	17	7	41.2%	2	1 OUI : 60	6 NON : 0
62	Montreuil	5	2	40%	2	1 OUI : 80	1 NON : 20
62	St Omer	8	4	50%	0	1 OUI : 0	3 NON : 0
62	St Pol/Ter	3	1	33.3%	0	1 OUI : 0	-
62	Lens	25	15	60%	3	5 OUI : 0 dont 1 ZR 1 OUI : 140	7 NON : 0 1 NON : 60
62	Béthune	17	7	41.2%	2	4 OUI : 0 dont 3 ZR 1 OUI : 200	1 NON : 0 1 NON : 60
LILLE		223	104	46.6%	24 23.1%	53 dont 13 avec bonif	51 dont 9 avec bonif

* barème spécifique TZR

TZR EPS 2008	Zone	Nombre de TZR	TZR participant intra 2008	%	TZR ne bénéficiant plus de bonifications 2004	TZR mutés intra 2008	Nombre de TZR au 01.09.08
59	Cambrai	6	4	66.7%	40 (1) muté	1	5
59	Dunkerque	13	4	30.8%	80 (1) non muté	1	11
59	Lille Roubaix	46	18	39.1%	80 (1) non muté	1SPEA	44
59	Flandres	7	4	57.1%	-	1	7
59	Sambre	2	1	50%	-		5
59	Douai	31	16	51.6%	80(1) non muté 60 (2) muté – non muté 40 (1) muté	3	30
62	Arras	12	2	16.7%	-		12
62	Boulogne	6	2	33.3%	-		6
62	Calais	16	4	25%	-	2SPEA	17
62	Montreuil	5	3	60%	80 (1) muté	1	4
62	St Omer	9	5	55.6%	60 (1) muté	1	8
62	St Pol/Ter	2	0	0%	-		2
62	Lens	21	10	47.6%	60 (1) non muté 40 (1) non muté	3	17
62	Béthune	14	8	57.1%	60 (1) non muté		14
LILLE		190	81	42.6%	12 (14.8%) 7 non mutés 5 mutés	14	182